

**Ville de PARENTIS en BORN**  
*Département des Landes*  
Boite postale 42  
40161 Parentis en Born  
Direction Générale des Services

**5-Institutions et vie politique**  
5.5 Délégation de signature

***ARRETE MUNICIPAL 2026/093 T***  
***Délégation de fonction et de signature accordée à Madame Johanna GALVEZ***

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

Vu, le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026 et de l'installation de Madame Johanna GALVEZ, en qualité de 8<sup>e</sup> adjointe au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration des affaires communales, il convient de prévoir une délégation de fonction à Madame Johanna GALVEZ, Adjointe au Maire,

**Le Maire de la Ville de PARENTIS EN BORN arrête :**

Article 1 :

A compter du 21 mars 2026, Madame Johanna GALVEZ est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

**Vivre ensemble**

- Favoriser le lien social entre les habitants,
- Suivre les actions de convivialité, de solidarité et de cohésion sociale,
- Participer à l'organisation des événements favorisant le vivre ensemble,
- Contribuer aux relations avec les associations locales intervenant dans ces domaines,
- Proposer toute initiative visant à améliorer la qualité de vie et les relations entre habitants.
- Favoriser l'accessibilité sur le territoire de la commune,
- Former pour mieux accueillir (élus et agents municipaux).

Article 2 :

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux domaines précédemment mentionnés.

La signature par Madame Johanna GALVEZ des pièces, actes et tout document y compris comptables relatifs à la délégation définie à l'article 1 devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire ».

Article 3 :

La présente délégation de fonction et de signature est accordée à Madame Johanna GALVEZ sous la responsabilité du Maire, à compter du 21 mars 2026 et pour toute la durée du présent mandat municipal.

Article 4 :

L'exercice de la présente délégation donne lieu au versement de l'indemnité de fonction suivant les dispositions fixées par la délibération du Conseil Municipal.


Article 5 :

Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Parentis-en-Born, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Parentis en Born, le 21/03/2026

Madame Le Maire,  
Marie-Françoise NADAU.



Notifié à Madame Johanna GALVEZ,  
8° adjointe au Maire,  
Le 21/03/2026

Signature

